



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240603-2024-059-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 03 JUIN 2024
N°2024-059

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, quinze mai vingt heures trente- minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mardi sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Fixation des tarifs pour les évènements organisés par le service des Initiatives Publiques pour l'année 2024

Rapporteur : M. PICOT

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. LURIER, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s : M. DUVAUDIER (donne procuration à M. PICOT), M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. DUBUS

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 3

Nombre de votant(e)s : 40

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr



Service des Initiatives Publiques
Séance du Conseil Municipal du 15 mai 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-127 du 29 juin 2022 fixant les tarifs de la Foire au troc et aux cochons de l'édition 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-186 du 16 novembre 2022 fixant des tarifs du Marché de Noël pour l'année 2022 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance du 7 mai 2024.

Considérant ce qui suit :

Il a été acté par le Conseil Municipal lors de la séance du 26 juin 1996 de n'appliquer une augmentation de tarifs si nécessaire que tous les deux ans.

Le service des Initiatives Publiques a en charge l'organisation de plusieurs temps fort de la ville sur l'année : Champigny Plage, la Foire au Troc et aux Cochons, le Marché de Noël. Les recettes générées par la participation des exposants, commerçants ou restaurateurs sont recouvrées au moyen d'une régie gérée au Service des Initiatives Publiques.

Il convient d'élargir la gestion de la régie de recettes du service des Initiatives Publiques à ces trois évènements majeurs, et d'en définir les tarifs pour l'année 2024.

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : FIXE pour 2024 et jusqu'à nouvelle délibération les tarifs de droit de place, selon les tableaux ci-dessous, tarifs non divisibles et variables selon le type et la durée de l'évènement, ainsi que le profil du bénéficiaire (exposants particuliers, commerçants, associatifs ou professionnels de la restauration).

A TARIFS CHAMPIGNY PLAGE 2024

Les tarifs s'appliquent aux restaurateurs et au forain présents sur l'évènement Champigny Plage pour l'ensemble de la période d'exploitation. Les durées, qualités, contreparties des lots indiqués sont décrits dans le Cahier des Charges Restaurateur et le Cahier des Charges Forain.

TARIFS CHAMPIGNY PLAGE	
LOT n°1 : snack salé + resto	1 200 €
LOT n°2 : snack sucré	700 €
LOT n°3 : glaces	500 €
LOT n°4 : confiseries	500 €
LOT n°5 : recettes fruitées	500 €
LOT n°1 : Forain manège	500 €

B TARIFS FOIRE AU TROC ET AUX COCHONS 2024

TARIFS FOIRE AU TROC ET AU COCHON			
Tarifs Particuliers	max. 6m	Emplacement air libre - 2 jours	
Campinois	2 mètres	30 €	
Non campinois	2 mètres	45 €	
Commerçants	max. 10m	Emplacement air libre - 2 jours	Emplacement couvert - 2 jours
Campinois	2 mètres	60 €	80 €
Non campinois	2 mètres	80 €	/
Forains	max. 10m	Emplacement air libre - 2 jours	
Terrain nu	1 mètre	60 €	
Installation petit manège	(1 à 13 mètres)	360 €	
Installation grand manège	(+ 14 mètres)	710 €	
Electricité			
Sans électricité		0 €	
B1 : - de 5 mètres		85 €	
B2 : + de 5 mètres		110 €	
Electricité petit manège		135 €	
Electricité grand manège		260 €	

A noter que la gratuité sera accordée aux associations campinoises pour les deux premiers mètres linéaires. Au-delà, le tarif applicable sera le même que celui pour les exposants campinois.

C TARIFS DU MARCHÉ DE NOËL 2024 :

TARIFS MARCHÉ DE NOËL		
	Chalet avec électricité	Emplacement pour 3 jours
Artisans	3 x 2m	280 €
Commerces alimentaires	3 x 2m	400 €

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir pour l'organisation de ces manifestations.

ARTICLE 3 : PRECISE que

- Champigny Plage se tiendra du 12 au 28 juillet 2024
- la Foire au Troc et aux cochons les 9 et 10 novembre 2024
- le Marché de Noël les 13, 14 et 15 décembre 2024.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe DUBUS
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **03 JUIN 2024**

Publication, le **03 JUIN 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

